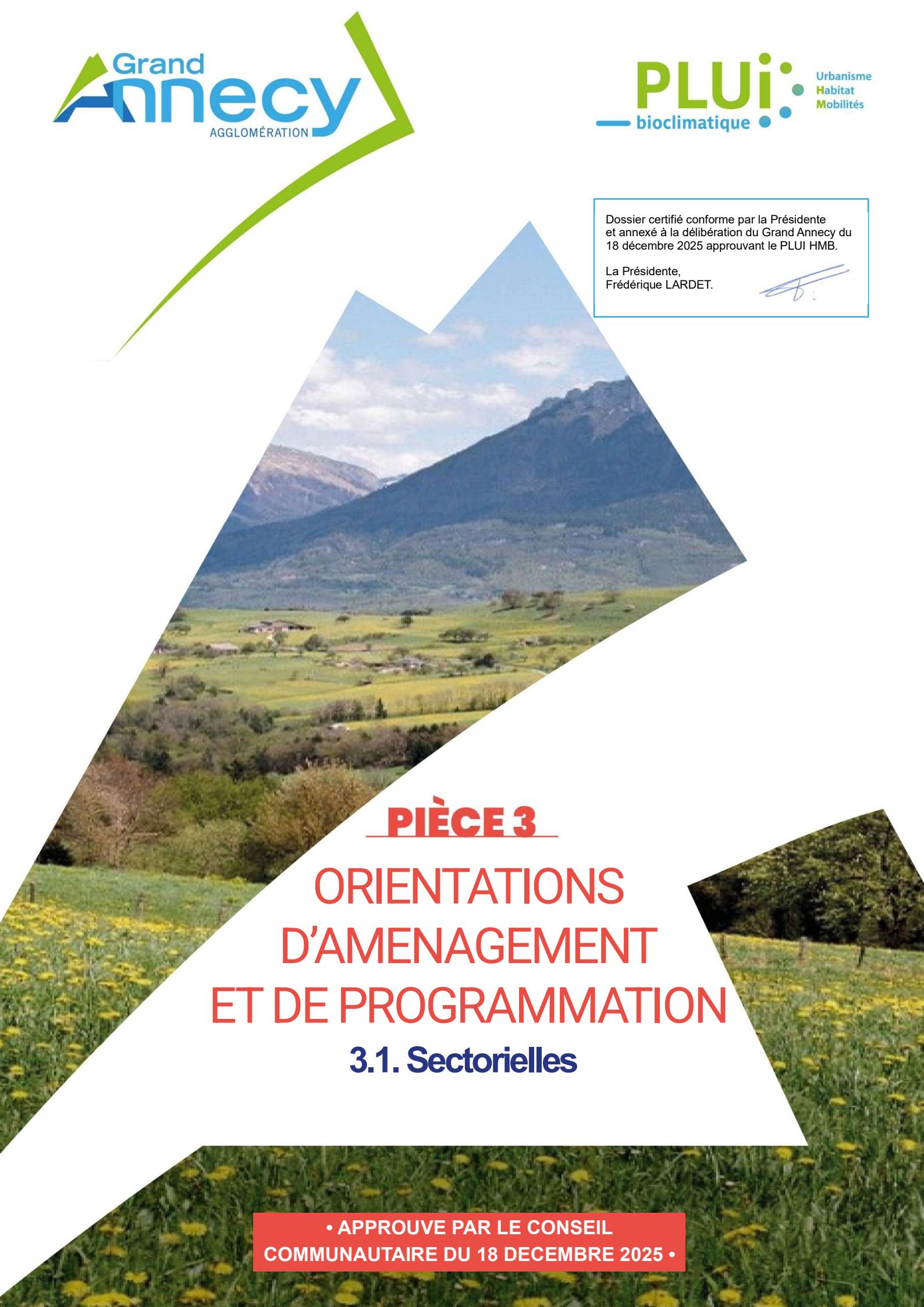


Dossier certifié conforme par la Présidente
et annexé à la délibération du Grand Annecy du
18 décembre 2025 approuvant le PLUi HMB.

La Présidente,
Frédérique LARDET.



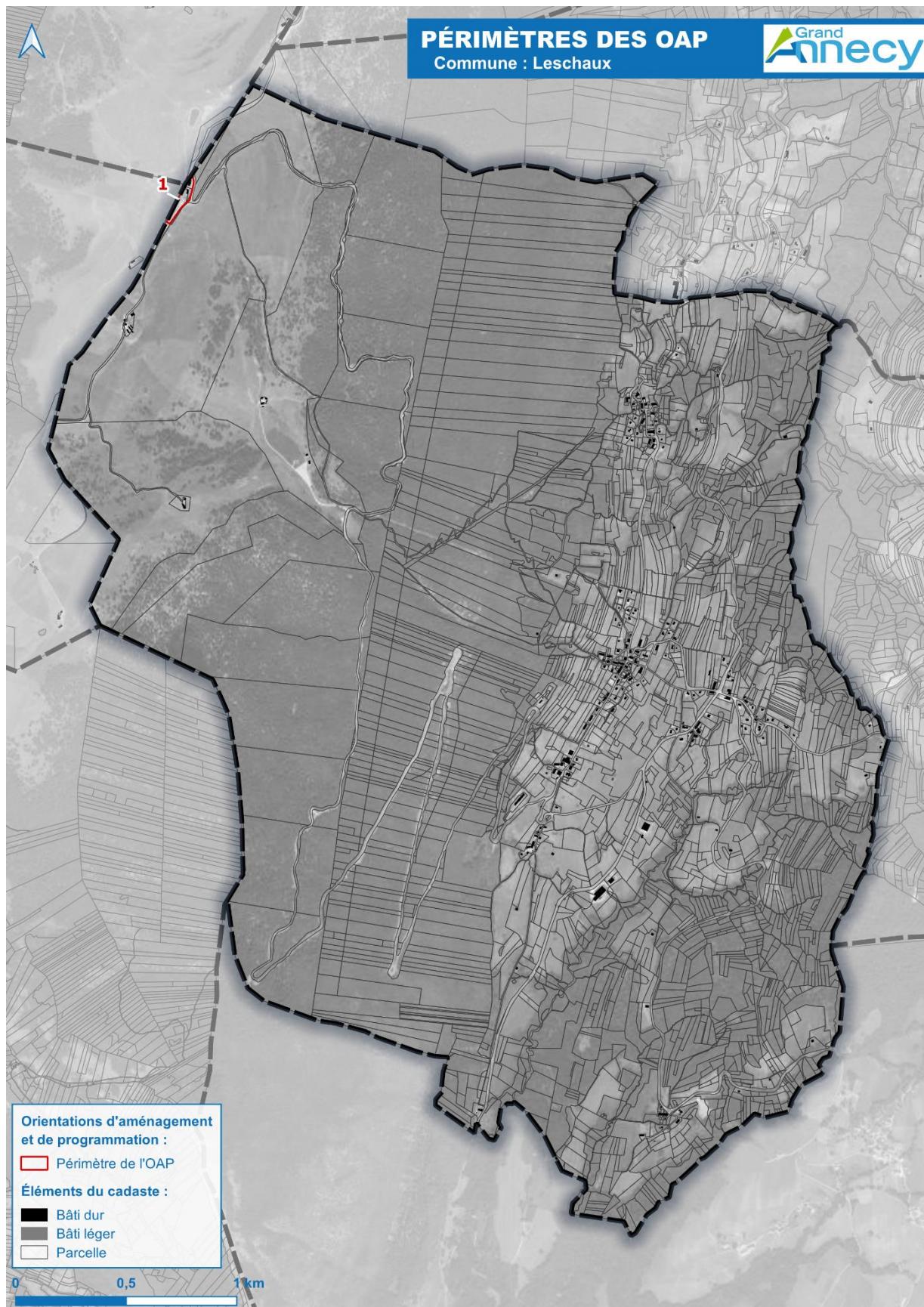
PIÈCE 3

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

3.1. Sectorielles

• APPROUVE PAR LE CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025 •

COMMUNE DE LESCHAUX



OAP n° 1 – LE COURANT D’ÈRE

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Répondre aux besoins d'un développement économique maîtrisé de la commune.
- Renforcer les qualités d'accueil touristique, d'intégration de ces activités et de la fréquentation du territoire, en visant un tourisme apaisé.
- Permettre une optimisation de l'usage du sol dans un cadre environnemental et paysager valorisé.
- Créer une poche stationnement fonctionnelle et adaptée à l'activité touristique.

ORIENTATIONS

Programmation

Vocation principale : Économique

Modalités d'ouverture à l'urbanisation

L'urbanisation se fait au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone.

Composition urbaine

Formes urbaines, volumétrie :

- Un bâtiment à vocation économique doit se réaliser à partir de la pente naturelle du terrain.

Capacités d'accueil :

- Environ 6 lits pour les saisonniers de la station, une salle hors sac d'une capacité de 100 personnes, un restaurant de 150 couverts dont 40 à 50 en intérieur

Desserte et stationnement

Accès :

- L'accès se fait par le sud du projet par le chemin rural dit du Grand Chalet.

Voirie :

- La voirie existante est à requalifier pour servir de voirie d'accès au secteur.

Stationnement :

- Une poche de stationnement est mise en place au sud du périmètre



COMMUNE DE Leschaux
OAP 1 - LE COURANT D'ÈRE

Superficie de l'OAP : 0,8 ha



Périmètre d’application de l’OAP

Accessibilité, modes doux et stationnement

Voie existante à conforter/ requalifier

Stationnement à créer ou à conforter

Vocation et composition urbaine

Zone à vocation touristique